

projets de loi, dont quelques-uns sont d'une assez grande importance.

Il est définitivement arrêté que l'exécution du prisonnier Whelan aura lieu à Ottawa le 11 du courant.

On dit que c'est l'intention du patriarche schismatique de Constantinople de réunir en cette ville, à la même époque que le concile œcuménique, tous les prélats de sa communion. Il paraîtrait que l'empereur de Russie aurait dessein de se faire proclamer solennellement chef supérieur de la secte de grecs non unis. Espérons cependant; Dieu sait bien au moment donné confondre les desseins de l'impie.

Une guerre est imminente entre la Grèce et la Turquie.

Notre organisation agricole

L'honorable L. Archambault, commissaire de l'agriculture, vient d'introduire au Conseil Législatif un projet de loi qui intéresse l'agriculture au plus haut point. Nous ne connaissons pas encore toutes les dispositions de cette loi, mais un correspondant du *Nouveau Monde* publié à Montréal, que nous avons lieu de croire bien informé, dit qu'elle aura pour effet de faire de la Chambre d'agriculture une annexe du Département de l'agriculture et des Travaux Publics. Les membres seront nommés par le Gouvernement.

Nous croyons savoir qu'il y aura un Conseil de l'agriculture indépendant du ministre, mais ses règlements seront sujets à l'approbation du Gouverneur en conseil. Ses membres seront choisis parmi les notabilités de la science et de la pratique agricole. Ce conseil remplacera l'ancienne chambre d'agriculture.

La Législature n'hésitera pas à passer une loi basée sur de tels principes. L'agriculture est trop intimement liée à la prospérité de cette Province, pour que le Gouvernement s'abstienne plus longtemps de prendre dans notre organisation agricole la place qui lui appartient. Il doit avoir la première initiative de toutes les grandes mesures. Le ministre ou commissaire de l'agriculture, entouré de son conseil, sera en position de donner sûrement l'impulsion et le mouvement à la cause agricole. Il exercera sur les sociétés d'agriculture une influence plus directe et par cela même plus salutaire, parce qu'il y aura plus de suite et d'ensemble dans les plans proposés, et dans la marche suivie.

Nous ne connaissons pas la part qui sera faite à l'enseignement agricole. Cette question est une de celles qui mérite les plus vives préoccupations de la Législature. Jusqu'à l'année dernière on sait que cet enseignement n'a jamais eu sa place au budget. Ce sont les sociétés d'agriculture qui en ont fait tous les frais, au moyen d'une retenue de 2½ par cent d'abord, et un peu plus tard de 5 par cent sur leur octroi.

En 1867 le 5 par cent a produit \$2180.70 (non encore payé aux deux écoles d'agriculture de Ste. Anne et de l'Assomption). En 1868 il a produit seulement \$2130.78.

Chacune de ces deux écoles ne peut donc pas compter même sur \$1100.

Or cette somme ne suffit pas pour tenir une maison sur un pied capable d'attirer des élèves d'une classe un peu élevée, ayant des professeurs suffisamment instruits, des collections pour l'enseignement, une bonne bibliothèque, etc.

Si l'on veut sincèrement de l'enseignement professionnel de l'agriculture, qu'on donne aux écoles d'agriculture, sans marchandiser, tout ce qu'il faut pour se maintenir au niveau des autres institutions d'enseignement public. Qu'on les entoure d'un certain prestige capable de flatter l'ambition des jeunes gens qui se sentent au cœur le désir de devenir quelque chose dans la carrière agricole.

Or ce n'est pas avec \$1100 par année que l'on fera cela. Que

ferait une administration laïque avec \$1100? On compte sans doute sur ce que les institutions religieuses qui ont eu le courage, ou si l'on veut la témérité, de fonder les deux écoles d'agriculture de la province de Québec, savent se contenter de peu et qu'elles fourniront ce qui manquera. On a de belles paroles pour louer et exalter au besoin le dévouement des communautés religieuses. Mais le dévouement, même poussé jusqu'à l'héroïsme, ne donne pas le pain quotidien; il l'assaisonne seulement en le faisant trouver moins sec et moins dur.

Il faut être juste et équitable envers tout le monde, même envers ceux qui se sacrifient et consomment leur vie entière à faire du bien aux autres.

Il ne faut pas mettre les zélés promoteurs de ces institutions naissantes dans la pénible nécessité d'envoyer tous les ans la Législature et le Gouvernement par des requêtes et des demandes répétées, ou bien de se décourager eux-mêmes, après s'être usés au profit du public, pendant que tant d'autres institutions regorgent.

Dans ce moment où il est question d'organiser un nouvel ordre de choses pour l'agriculture, l'enseignement professionnel agricole doit être la première des préoccupations. Si les écoles d'agriculture n'ont pas tout ce qu'il faut pour attirer à elles de bons élèves en nombre suffisant, il ne faut pas compter sur de grands progrès, car le premier élément du progrès c'est l'instruction. La pratique seule ne suffit pas.

Mais où prendre de l'argent pour doter l'enseignement agricole? Voilà l'éternelle objection. En supposant que le gouvernement ne veuille pas demander aux chambres un vote spécial pour les écoles d'agriculture, comme la chose a eu lieu l'année dernière par un heureux malentendu, nous répondons que l'argent est tout voté d'avance. Voici comment:

Depuis plusieurs années la Chambre d'agriculture retient \$20 sur l'octroi des sociétés d'agriculture pour la *Revue Agricole* de M. Perrault. Cette imposition a produit en 1864, 1865 et 1866 une moyenne de \$1624 par année. C'est avec cette somme additionnée d'une autre de \$1000 prise sur son propre budget, que la Chambre a pu maintenir son organe officiel.

C'est donc environ 3 par cent que l'on a prélevé sur les sociétés d'agriculture pour la *Revue Agricole*, en sus des 5 par cent retenus pour les écoles d'agriculture.

Aujourd'hui, puisqu'il ne peut plus être question de maintenir cette imposition pour soutenir un journal que l'on peut avoir d'une autre manière, sans qu'il en coûte rien aux sociétés, rien n'empêche de demander huit par cent au lieu de cinq, pour l'enseignement agricole. Alors les deux écoles d'agriculture seraient bien dotées. Elles pourraient compléter leurs cours et leurs collections, augmenter leurs bibliothèques, élever le niveau de leurs études, enfin devenir des institutions importantes, parce qu'elles seraient complètes. Elles comptent déjà un noyau d'élèves déjà assez fort pour inspirer confiance: neuf à Ste. Anne et dix à l'Assomption.

Voilà ce que nous demandons pour les écoles d'agriculture.

Nous reviendrons sur ce projet de loi quand nous l'aurons reçu.

Société d'agriculture de Beauharnois

Nous voyons dans le *Nouveau Monde* de Montréal que cette société a renouvelé son bureau de direction à St. Louis de Gonzague le 14 janvier. Le rapport annuel des directeurs, présenté par M. le Notaire E. H. Bisson, secrétaire de cette société, est fort bien écrit.

Cette société s'est fait remarquer depuis longtemps par ses importations de chevaux de race Clydesdale. Elle a rendu de